Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-217402882-20261008-DCM20261008_03-DE

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
08 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de conseillers municipaux présents :	25
Nombre de conseillers municipaux votants :	27
Date de convocation du Conseil Municipal :	02/10/2026

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, maire, M. David EXCOFFIER, Mme Hélène ANSELME, M. Amar AYEB, Mme Virginie LACAS, M. Emmanuel SOGNO, Mme Elisabeth DEAL, M. Sébastien BURETTE, adjoints au maire, MM. François FAVRE, Claude LEPERS, Mmes Renée RICHARD, Christine NICOLET-DIT-FELIX, MM. Jean-Pierre MORETTI, Sylvain LANGE, Mme Laurence GROSJEAN, MM. Anthony SCIASCIA, Olivier JOLY, Mme Carole DUPONT, MM. Tommaso MENNILLO, Frédéric BARANSKI, Mmes Céline MOREL, Alexandra DALLIERE, M. Matthieu WANNER, Mmes Valentine HUMBERT, Stéphanie DEGRAND conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Aurélien GENDROT à M. Matthieu WANNER
Mme Mathilde FAVRE à M. Sébastien BURETTE

ABSENTS : Mmes Gabrielle FRAISSARD, Elisa CHEVREUX

Mme Virginie LACAS est élue secrétaire de séance.

DCM20261008-03

OBJET : **DÉCISIONS BUDGÉTAIRES (7.1.3) - Approbation des tarifs des services périscolaires**

Madame Elisabeth DEAL, Maire Adjointe en charge du scolaire et du périscolaire, rapporteur, présente au Conseil Municipal la tarification des prestations des services périscolaires, intégrant les élèves du dispositif ULIS nouvellement ouvert en élémentaire.
Elle rappelle les objectifs politiques visant à instaurer une certaine équité entre les différentes tranches de revenus et à répartir au mieux le coût des services entre les usagers et la collectivité (population totale).
Madame Elisabeth DEAL propose les tarifs suivants.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-217402882-20261008-DCM20261008_03-DE

DÉCISION
Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les tarifs des services périscolaires et de restauration scolaire à compter du 1er septembre 2026

RESTAURATION SCOLAIRE	
Quotient familial en €	TARIF ACCUEIL DU MIDI
	2026
0 à 600 €	2,53 €
601 à 1000 €	3,80 €
1001 à 1500 €	5,06 €
1501 à 2000 €	6,58 €
2001 à 2500 €	8,86 €
2501 à 3000 €	9,49 €
3001 à 3500 €	10,12 €
3501 à 4000 €	11,39 €
Supérieur à 4001 €	12,65 €
Non résident et résident secondaire	16,45 €
P.A.I	4,02 €

ACCUEILS PERISCOLAIRES MATIN		
Quotient familial en €	Tarifs accueil du matin 7h15 – 8h20 GRANDE GARDERIE	Tarifs accueil du matin 7h30 – 8h20 PETITE GARDERIE
	2026	2026
0 à 600 €	2,77 €	1,32 €
601 à 1000 €	3,11 €	1,66 €
1001 à 1500 €	3,43 €	1,98 €
1501 à 2000 €	3,77 €	2,32 €
2001 à 2500 €	4,09 €	2,64 €
2501 à 3000 €	4,43 €	2,98 €
3001 à 3500 €	4,75 €	3,30 €
3501 à 4000 €	5,09 €	3,64 €
Supérieur à 4001 €	5,41 €	3,96 €
Non résident et résident secondaire	6,73 €	5,28 €

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-217402882-20261008-DCM20261008_03-DE

ACCUEILS PERISCOLAIRES SOIR		
Quotient familial en €	Tarifs accueil du soir 16h30 – 17h30 PETITE GARDERIE	Tarifs accueil du soir 16h30 – 18h30 GRANDE GARDERIE
	2026	2026
0 à 600 €	1,98 €	3,96 €
601 à 1000 €	2,32 €	4,62 €
1001 à 1500 €	2,64 €	5,28 €
1501 à 2000 €	2,98 €	5,94 €
2001 à 2500 €	3,30 €	6,60 €
2501 à 3000 €	3,64 €	7,26 €
3001 à 3500 €	3,96 €	7,92 €
3501 à 4000 €	4,30 €	8,58 €
Supérieur à 4001 €	4,62 €	9,24 €
Non résident et résident secondaire	6,60 €	13,20 €

Les élèves du dispositif ULIS bénéficient des tarifs Valleiry pour tous les accueils périscolaires, étant domiciliés ou non sur la commune, étant donné que ces familles ne peuvent choisir leur établissement scolaire.

Fait et délibéré les jours, mois et
an que dessus et a signé au registre le Maire.
Pour extrait conforme,
Le Maire
Alban MAGNIN

MAIRIE de VALLEIRY 74 (Haute-Savoie)

DCM20261008-03

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.